

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 62 (1911)
Heft: 3

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Réserver des bosquets buissonneux dans le voisinage de l'eau et dans des sites tranquilles et abrités pour les maintenir à l'état vierge, sans aucune intervention culturale. Ce sont là les endroits que les oiseaux recherchent de préférence comme refuges et pour y bâtir leurs nids.

3. Conserver, déjà dans l'intérêt de la forêt, la lisière du côté des champs à l'état aussi complet et serré que possible et y épargner particulièrement les buissons. De même et autant que le forestier peut en cela exercer encore son influence, il devrait s'employer pour obtenir que les buissons croissant en plein champ, sur les talus des routes, aux endroits où le sol est peu productif, etc., soient conservés comme lieux propices à la nidification et que, en général, la haie vive soit préférée à la haie morte.

Si des surfaces étendues (prairies, champs, vignes) sont sans arbres ni buissons, il faudrait y planter de petits groupes très denses d'arbustes comme places à nicher, entre autres aussi les thuyas et le charme *mæcyparis*; les essences à choisir pour cela devraient être prises parmi celles dont les fruits offrent en même temps de la nourriture aux oiseaux (sorbier des oiseleurs, sureau, etc.).

4. Maintenir çà et là de vieux arbres creux (tels que chênes, hêtres, saules, etc.), pour les oiseaux qui y nichent de préférence; si ces arbres manquent, avoir recours aux nichoirs artificiels.

5. Eviter, dans la mesure du possible, de pratiquer des éclaircies dans les jeunes perchis pendant l'époque où les oiseaux utiles nichent en général, c'est-à-dire du milieu d'avril au milieu de juillet.

Cette circulaire est de nature à fournir une base solide au mouvement en faveur de la protection des oiseaux dont l'importance, tant au point de vue économique qu'au point de vue de la protection de la nature, n'échappe plus à personne et à conserver à la Suisse la place prépondérante qu'elle occupe actuellement dans ce domaine.



Chronique forestière.

Cantons.

Vaud. *Société vaudoise des forestiers (Assemblée d'hiver).* L'assemblée d'hiver de la Société vaudoise des forestiers a eu lieu le samedi 18 février 1911, dans la salle du conseil communal à l'Hôtel de Ville de Lausanne, sous la présidence de M. Badoux, qui donne lecture d'un rapport sur l'activité de la société pendant l'année écoulée. Le nombre des sociétaires à la fin de 1910 était de 362, en augmentation de 7 depuis une année. Il y a eu 25 démissions et 19 départs dont 5 décès.

Ce sont ceux de MM. C. Mingard, garde de triage à Apples, Henri Capt-Lecoultre, garde de triage au Sentier, Lous Michel Meylan, prési-

dent du tribunal de La Vallée, Jules Corbaz, garde de triage aux Planches du Mont et Curchod-Verdeil, membre d'honneur de la société. M. Badoux évoque en quelques mots le souvenir de ces disparus, leur adresse un dernier adieu et à leurs familles en deuil, l'expression de ses sympathiques et respectueuses condoléances. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Deux membres d'honneur de la société sont présents, ce sont MM. Charles Bertholet, ancien inspecteur forestier à Lausanne et Charles Mallet, expert forestier à Genève; M. le président salue leur présence par quelques paroles aimables.

L'agenda forestier a paru pour 1911 avec quelques modifications. Les tables mathématiques, qui prenaient beaucoup de place, ont été remplacées par des renseignements agricoles et par l'adjonction de l'état nominatif des inspecteurs forestiers des cantons romands et celui des gardes de triage du canton de Vaud. L'éditeur n'ayant pas fait de brillantes affaires avec l'agenda, il est probable que ce dernier cessera de paraître.

L'édition du catalogue des Beaux arbres est bientôt épuisée; tirée à 1250 exemplaires, il ne reste plus que 190 volumes. Le nouveau catalogue, dont la publication a été décidée (en principe du moins) l'an dernier est en bonne voie; les matériaux se rassemblent, trop lentement au gré du comité, qui ne rencontre pas toujours dans le public des collaborateurs très empressés. Quelques beaux arbres figurant dans le 1^{er} catalogue sont abattus; le comité averti trop tard n'a pas pu intervenir, à son grand regret, pour tenter auprès des propriétaires une démarche dans le but de les conserver. Par contre le Comité a le plaisir d'annoncer que son intervention auprès de quelques communes a eu l'heureux effet d'épargner quelques beaux spécimens.

Pour donner suite à une décision, prise l'an dernier, un concours de travaux écrits, réservé aux gardes de triage, a été ouvert. Trois sujets ont été choisis et proposés aux intéressés par le Comité. Le délai de remise des manuscrits expire le 31 mars 1911 et le jury espère pouvoir délivrer les récompenses à l'assemblée d'été qui aura lieu, cette année, dans le Valais, les 23 et 24 juin, dans le V^{me} arrondissement. La séance ordinaire aura lieu à Martigny d'où l'on partira en chemin de fer pour Orsières. Les excursionnistes gagneront ensuite Champex. Le lendemain est réservé à la visite des forêts de la commune d'Orsières qui s'étendent jusqu'à Praz-de-Fort. La rentrée se fera, à volonté, par Martigny ou par le col Ferret pour ceux qui désireront prolonger la course.

M. Darbellay, inspecteur forestier à Martigny, remercie ses collègues vaudois d'avoir choisi le Valais et dans le Valais son arrondissement pour but de leur course annuelle; il se fera un plaisir de les piloter et s'efforcera de les initier aux conditions spéciales que l'on rencontre dans les Alpes.

Un sociétaire, M. Noël, propose de fixer la course au samedi et au dimanche afin de ne pas perdre deux jours ouvrables à une époque

où les travaux de campagne sont très pressants. Après une courte discussion une motion de M. Petitmermet portant qu'il vaudrait mieux faire l'essai proposé dans une course ordinaire dans le canton, plutôt que dans une excursion extraordinaire au dehors, est acceptée.

M. Barbey donne ensuite lecture des comptes. (La fortune de la société s'élève à fr. 8766. 65.) Ceux-ci sont approuvés et des remerciements votés au dévoué caissier sortant de charge. Pour cause de surcroît de travail, M. Barbey se voit, en effet, forcé de renoncer à son poste de trésorier ; on propose pour le remplacer M. Grand d'Hauteville, ancien propriétaire au Grand-Boutavent sur Vaultion.

Le comité est constitué comme suit :

MM. Henri Badoux (président), M. Petitmermet, J. J. de Luze, W. Borel et Grand d'Hauteville.

MM. Vulliémoz, inspecteur forestier à Payerne et Fattebert, garde de triage à Villard-Bramard, sont chargés de la vérification des comptes pour le futur exercice.

Deux gardes de triage ont envoyé leur démission, estimant qu'ils ne voyaient pas l'utilité de rester dans une société qui ne se préoccupait pas d'assurer une retraite aux gardes de triages !!

M. Buchet présente ensuite le pupitre forestier de M. Barbey que connaissent déjà les lecteurs du Journal forestier.

M. Ch. Blanc, géomètre breveté (membre du conseil d'administration de la fabrique d'instruments de précision (S. A.) à Lausanne, connue si avantageusement grâce au fini irréprochable de ses instruments construits sur le type des meilleurs modèles) présente ensuite l'intéressant instrument qu'est la „Boussole forestière modèle 1911“, appelée à rendre de précieux services aux techniciens.

M. Badoux donne ensuite lecture d'un captivant travail sur la révision de l'aménagement des forêts de la commune de Blonay. De nombreux graphiques rendent plus saisissants les progrès réalisés. M. J. J. de Luze se fait l'interprète de toute l'assemblée en remerciant en son nom M. Badoux pour son bel exposé.

Je me dispense de m'arrêter plus longuement sur ce travail qui sera publié inextenso ultérieurement, permettant ainsi à chacun de l'approfondir et de le mieux apprécier.

M. Moreillon lit ensuite un intéressant rapport sur le jardinage concentré en Bavière ; il nous introduit dans la forêt de l'Essingerforst que nous parcourons quelques instants en charmante compagnie.

Les Bavarois semblent surtout préoccupés de conserver dans leurs forêts et dans les proportions existantes, le mélange des trois essences : épicéa, hêtre et sapin ; ils y parviennent par le rajeunissement naturel ; craignant l'envahissement du sapin ils commencent à rajeunir par groupes et le plus rapidement possible le hêtre et l'épicéa. Dès que ces deux essences sont installées et un peu développées ils hâtent la coupe des réserves et agrandissent les groupes au dépend des arbres de lisières.

ne laissant que quelques arbres au houppier peu développé comme dernier abri et porte-graines.

Une intéressante discussion suivit l'exposé de ce travail; MM. Biolley, Comte, Pillichody, de Luze, Badoux, Moreillon y prirent successivement la parole.

M. *Biolley* désirerait des chiffres; en effet, si une méthode est bonne il doit en résulter une augmentation de rendement, la production de 5 m³ à l'ha, dans des conditions très favorables, est faible comparée à quelques résultats obtenus en Suisse (10 et même 15 m³ à l'ha). C'est qu'ici on tend toujours plus à profiter largement et pendant de longues années de l'accroissement de lumière dû à l'état clairié.

M. *Comte* parle des dégâts considérables causés aux jeunes recrues par l'abatage et surtout par la vidange des dernières réserves dans le jardinage pur ou concentré.

M. *Biolley* fait remarquer l'abondance des recrûs dans les forêts jardinées, ils viennent à foison, presque en accessoire, il ne faut donc pas se laisser hypnotiser par le rajeunissement et perdre de vue le but final qui est de créer pour *l'ensemble* de la forêt le maximum de conditions favorables et d'obtenir ainsi le maximum de produits.

M. *Pillichody*, tout en admirant beaucoup le système bavarois, n'a pas grande confiance dans ces petites méthodes artificielles pour provoquer le rajeunissement, il les estime très ingénieuses mais trouve dans le fait qu'il faut y avoir recours une preuve de ce que cette méthode a de factice et d'anormal. Il vaudrait mieux chercher à obtenir une forêt où le rajeunissement se fasse sans ces interventions spéciales et croît que l'on y arrivera en observant et en imitant mieux la nature.

M. *Moreillon* explique que le système a donné de bons résultats, que le mélange des essences s'est fait dans les proportions désirées et que ce rajeunissement s'est produit en très peu d'années.

M. *Biolley* fait remarquer qu'une des différences essentielles entre les deux méthodes réside justement dans la durée de la période de régénération. Tandis qu'en Bavière elle est très courte, 6 à 10 ans, en Suisse, au contraire, elle varie de 40 à 60 ans, permettant ainsi d'étendre les coupes sur de grandes surfaces, de profiter largement de l'accroissement de lumière et d'être amené à repasser fréquemment aux mêmes endroits avec les coupes ce qui permet de favoriser à volonté l'une ou l'autre des essences que l'on désire voir s'installer. Tous ces avantages sont encore accentués dans le jardinage pur.

M. *Badoux* croît se souvenir que la méthode bavaroise portait le nom de rajeunissement par trouées (Horstweiseverjüngung).

M. *J.-J. de Luze* dit que, à son idée, le jardinage concentré est la méthode appliquée actuellement par M. Müller dans les belles forêts de la ville de Bienne et s'étonne que deux méthodes aussi essentiellement différentes, dans les grandes lignes et dans le détail, portent le même nom, risquant d'amener ainsi la confusion. Il croît que la méthode bavaroise décrite par M. Moreillon peut rendre de grands services

et dans nos futaies d'épicéa de plaine quand il s'agit de changer d'essence et de créer des peuplements mélangés.

M. *J.-J. de Luze* remercie chaleureusement le conférencier pour son beau travail ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part à l'intéressante discussion qui en a été le complément.

Le second acte de l'assemblée fût le traditionnel banquet à l'Hôtel de France. M. le président, toujours à la brèche, souhaite la bienvenue à tous les sociétaires présents et leur donne rendez-vous au Valais pour la course d'été.

Henri Piquet.

Grisons. M. Bass, expert forestier, de Fuldera, est nommé inspecteur forestier de la commune de Sent, à la place de M. Brosi, démissionnaire.

Lucerne. Les fonctions remplies autrefois par M. Am Rhyn, décédé, ont été réparties comme suit : M. *Schwyzer*, expert-forestier, prend la gestion des forêts de la bourgeoisie (Corporation Lucerne, 740 hectares), M. *Burri*, inspecteur forestier des C.F.F., celle des forêts de la commune d'habitants (Stadtgemeinde, 255 hectares).



Bibliographie.

(Nous ne rendons compte que des ouvrages dont on adresse un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à *Zurich*.)

I Le débardage des longs bois en montagne au moyen de câbles de retenue. Compte-rendu d'expériences faites par l'administration des Eaux et Forêts, par *Ph. Bauby*, inspecteur des Eaux et Forêts. In-8° raisin de 46 pages avec 10 illustrations. Broché 2 frs. Lucien Laveur, éditeur, 13, rue des Saints-Pères, Paris (6°).

Nos lecteurs se souviennent sans doute de l'article publié dans le Journal forestier suisse d'avril 1905, sous le titre „Emploi de la corde pour le débardage des coupes“ relatant un procédé expérimenté avec succès par M. Muller, inspecteur de forêts à Bienne.

L'administration des Eaux et Forêts a fait essayer ce procédé dans les montagnes françaises, afin de voir s'il était applicable aux grands versants qui, n'étant pas sillonnés de route, exigent une descente de plusieurs centaines de mètres. Les expériences qu'elle a faites dans les Pyrénées pendant trois années consécutives ont permis de constituer un procédé qui paraît répondre à tous les desiderata.

C'est ce procédé qui est exposé dans la brochure de M. Bauby. Les avantages qui en résultent sont résumés comme suit :

Il est applicable sur les pentes les plus rapides et même à travers les escarpements. Les arbres descendus peuvent rester entiers, sauf de rares exceptions. Chacun d'eux est pris au point où il a été abattu pour être conduit,